



Association pour l'animation mathématique
www.animath.fr



Association femmes et mathématiques
www.femmes-et-maths.fr

NOM et Prénom de l'élève.....
 Adresse électronique (facultatif, voir Art. 8) :
 Classe : Date de naissance :

CONVENTION DE STAGE

Entre

Les associations **Animath** et **femmes et mathématiques** représentées par M. Martin Andler président d'Animath et Mme Véronique Slovacek-Chauveau, vice-présidente de **femmes et mathématiques** ;

Et

Le lycée.....
 Représenté par.....

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : La présente convention a pour but de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce stage intitulé « Filles et maths : une équation lumineuse » pour les jeunes filles.

Article 2 : Cette journée vise à présenter aux jeunes filles les possibilités en termes de métiers scientifiques et leur capacité à continuer ou s'engager dans des études scientifiques.

Article 3 : Le stage se déroulera le jeudi 11 décembre 2014 toute la journée, à l'École normale supérieure de Rennes, sur le campus de Ker Lann à Bruz.

Article 4 : Les élèves restent sous statut scolaire.

Article 5 : Le comité d'organisation demandera une participation active aux stagiaires.

Article 6 : En complément à la couverture individuelle de l'élève, les associations souscrivent une assurance couvrant sa responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurance MAIF.

Article 7 : Le déjeuner est pris en charge par les associations ci-nommées.

Article 8 : Les stagiaires qui le souhaitent peuvent fournir leur adresse électronique pour garder le contact avec les scientifiques et étudiantes rencontrées (marrainage), et faciliter le suivi des stagiaires, à l'exclusion de toute autre utilisation.

En cas de manquement ou d'inadaptation manifeste de la stagiaire et après concertation, il pourra être mis fin au stage.

Le

Le

L'élève

Le/la /Proviseur-e

Vu le représentant légal

Vu le professeur principal



Association pour l'animation mathématique
www.animath.fr



Association femmes et mathématiques
www.femmes-et-maths.fr

Convention de stage – Annexe pédagogique

Nom de l'élève : Date de naissance :
Classe :

Emploi du temps de la journée « Filles et maths : une équation lumineuse »

Matinée	Après-Midi
9h30-10h : Ouverture autour de jeux mathématiques	12h45 – 14h15 : Échanges par petits groupes avec des femmes scientifiques. Chaque femme scientifique passe 10 minutes par table et répond aux questions des jeunes filles.
10h00 – 11h00 : Conférence de vulgarisation mathématique	14h15 – 15h45 : Théâtre-forum « Dérivée », pièce de théâtre interactive.
11h45 – 12h45 : Déjeuner	15h45 – 16h : Conclusion de la journée.

Les élèves recevront des brochures pour se documenter et aller plus loin.

Signatures

Le Professeur Principal :

L'élève :

Le représentant légal :

Associations **Animath** et *femmes et mathématiques*
Institut Henri Poincaré
11-13 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05

À envoyer à : ENS Rennes – Pascale Fily
avenue Robert Schuman
35170 Bruz

Tél. : 02 90 09 11 80
Mail : pascale.fily@ens-rennes.fr